

Compte-rendu de l'Assemblée Générale ordinaire du Rec Escrime du vendredi 28 septembre 2018 :

La séance a commencé à 18h40 et s'est terminée vers 20h45.

Nombre de personnes présentes et pouvant voter (dossier d'inscription à jour) : 23+1 membre d'honneur soit 24 voix, aucun pouvoir à une autre personne.

L'Assemblée Générale a commencé avec un total de 21 personnes, puis 3 autres personnes ayant des dossiers complets (et donc pouvant voter) sont arrivées en cours de séance (à 18h45, 18h50 et 19h30).

Avec un total de 24 personnes présentes et pouvant voter, sur les 25 dossiers complets à la date de l'AG, le quorum de 13 votants a été atteint.

Ordre du jour :

1. Accueil des membres, rappel de l'ordre du jour par le Président de l'année 2017-2018 et description du déroulement de la séance.
2. Contrôle des émargements et compte des pouvoirs (quorum: la moitié des membres dont le dossier est complet + 1 voix).
3. Présentation du rapport moral du Président 2017-2018 (vote).
4. Présentation du bilan financier du Trésorier 2017-2018 (vote).
5. Information sur le changement de banque (pas de vote).
6. Présentation du budget prévisionnel pour l'année 2018-2019 (vote).
7. Renouvellement du statut de membre d'honneur de l'Enseignant David HERY (vote).
8. Proposition d'un ou de plusieurs autres membres d'honneur (vote).
9. Renouvellement des membres du Bureau (4 postes à pourvoir).
10. Renouvellement des membres du Comité Directeur (CODIR – 2 postes à pourvoir).
11. Questions diverses.

Début de séance : 20 votants et un membre d'honneur (1voix) le quorum de 13 votants est atteint

Discours d'accueil & Présentation du Rec Escrime par le Président Yves KERVAREC :

Le Rec Escrime est un club d'escrime affilié à la FFE (Fédération Française d'Escrime), mais c'est aussi une association Loi 1901. Il assure des cours d'escrime artistique et olympique pour débutants et confirmés. C'est un club avec un Bureau composé de quatre personnes (Président, Vice-président, Trésorier et Secrétaire) et d'un Comité Directeur (Bureau plus trois personnes dont l'équipe pédagogiques).

Le Président de l'année 2017-2018, Yves KERVAREC, a salué les adhérents, en particulier les nouveaux, et les a remerciés de s'être déplacés. Il a présenté l'association, expliqué son fonctionnement, le rôle du Bureau et celui du CODIR. Il détailla ensuite l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

Pour rappel extrait des statuts :

Article 13-01 – Le rôle du Bureau :

Le **Bureau**, et par extension ses membres, a pour but la gestion de l'association au jour le jour. En cela il rend compte en assemblée générale de ses travaux.

Il est garant de la bonne tenue des comptes de l'association. Propose les budgets prévisionnel et fait valider les résultats et comptes d'exercice par l'assemblée (générale ou extraordinaire). A ce titre, le bureau s'assurera que les comptes soient soumis à l'assemblée générale dans un délai inférieur à six mois à compter de la clôture de l'exercice

Il a quitus pour sa gestion dans la mesure où il n'engage pas de sommes non détenue par l'association. Il ne peut contracter de prêt ou souscrire à d'éventuel contrat financier & placement sans en avoir reçu mission par l'assemblée des membres.

Il peut embaucher un ou plusieurs nouveaux salariés, si cela permet la réalisation de l'objet de l'association à condition que le budget prévisionnel comportant les frais de ces embauches soit validé en assemblée.

Le **Bureau** s'assurera que tout contrat ou convention passé entre l'association, d'une part, et un membre (personne physique ou morale), son conjoint ou un proche, d'autre part, lui soit présenté pour information voire présenté à la plus prochaine assemblée générale si ce membre fait partie du **Bureau** ou du **CODIR**.

Il gère et encadre les salariés de l'association.

Il a pouvoir pour signature pour l'engagement de l'association.

[...]

Article 14-01 rôle du CODIR:

Le **CODIR**, et par extension ses membres, a pour but l'organisation, la planification et la gestion des cours et des événements sportifs ou culturels au sein de l'association.

Il est garant de la bonne tenue des cours aussi bien sur le fond que la forme. Il est en charge de l'entretien et de la préservation du matériel. Il recherche et prépare les diverses manifestations auxquelles l'association participe ou souhaite participer. Même si les membres du **Bureau** font de facto partie du **CODIR**, celui-ci n'a aucun pouvoir décisionnel contrairement au **Bureau**.

Le **CODIR** centralise les remontées d'informations et demandes de la part des adhérents.

Le **CODIR** est donc le lien entre les membres de l'association et le **Bureau**.

Il définit le projet pédagogique de l'année et l'amende en fonction des retours des membres de l'équipe pédagogique ou des adhérents de l'association.

Il prépare les budgets liés aux manifestations ou à l'entretien du matériel, en dernier lieu, c'est le **Bureau** qui prendra souverainement les engagements financiers relatif à ces dépenses.

Vérification du QUORUM :

Avec un total de 21 personnes présentes et pouvant voter, sur les 25 dossiers complets à la date de l'AG, le quorum de 13 votants a été atteint.

Bilan moral du Président Yves KERVAREC pour l'année 2016-2017 :

Notre Panache.

Marcher dans la cours « des Grands ». Telle est l'aspiration de chacun, tout âge. Etre reconnu, exister, faire partie de la danse et avoir son mot à dire. On pourrait croire qu'après plus d'un siècle d'existence le REC **Escrime** n'aurait plus à se poser ce genre de question. Mais il serait fou de considérer comme un acquis ce qui est volatile, fragile et aussi peu permanent que l'image que nous laissons dans l'esprit de nos contemporains.

Certes nous sommes là depuis longtemps. Mais les temps changent, les gens passent et la mémoire de ce que nous étions s'efface avec eux. Notre grandeur passée n'est pas de notre fait, et nous devons faire notre part pour être à la hauteur de ce qui nous a été légué. La tâche est compliquée et nous pouvons être fiers d'y parvenir.

L'année écoulée, pourtant, ne fût pas rose.

La salle du Cercle Paul BERT des Gayeulles n'a pas eu le succès escompté et, certains soirs, nous avons dû rentrer chez nous faute d'élèves.

Les soucis de santé de notre Maître d'Armes qui dût être absent pendant plusieurs semaines. Absences qui furent palier au mieux par les Animateurs et Educateurs du Club. Je tiens d'ailleurs à remercier **Stéphane BARNAULT, Gaël LAURENT et Jason BORDAIS** pour leur dévouement et leur sérieux sans lesquelles nous aurions probablement dû fermer nos portes.

Les mouvements étudiants de l'hiver passé, pour autant que nous les comprenions et les soutenons, qui nous ont privés de près de 3 mois de cours, nous empêchant de faire notre stage de printemps, nous impactant au point de ne pas nous permettre de tenir notre engagement vis-à-vis de la **Convention Eclipse** dont nous sommes partenaire de longue date. Ce fût un coup rude et certains de nos élèves se sont posé la question de nous quitter s'ils ne pouvaient participer, chez nous, à des démonstrations.

Depuis longtemps nous n'avons plus la possibilité d'accueillir (faute d'équipement et d'implication dans le circuit de la compétition) autant d'élèves qu'au siècle passé. **Avec 41 élèves en 2016/2017, 45 en 2017/2018** nous restons modestes mais nous nous maintenons et, surtout, nous assistons à un renouvellement. Les « anciens » partent vers de nouveaux horizons, se lancent dans de nouvelles aventures et laissent la place à de nouveaux adhérents, de nouvelles envies.

Mais nous avons su assurer nos finances et traverser les difficultés sans nous perdre en route.

Aujourd'hui nous commençons à renouveler notre matériel pour l'escrime olympique afin d'accueillir au mieux nos nouveaux élèves. De nouvelles armes, et une nouvelle piste électrique en wifi qui donneront peut-être envie à certains et certaines de se lancer en compétition pour raviver la flamme et redonner au **REC Escrime** un peu de son lustre passé.

La salle du Cercle Paul BERT si elle fût peu fréquentée à tout de même suscité l'intérêt, fait venir de nouveaux adhérents et surtout inscrit ce créneau du mercredi dans notre paysage, nous permettant d'offrir 6h30 de cours par semaines à nos élèves, toutes pratiques confondues, ce qui est bien plus que les clubs qui nous entourent.

Nous sommes allés pour la deuxième fois consécutive à la **Fête des Remparts de Dinan**, avec un beau succès au regard des circonstances. Je remercie notre Vice-Président qui, comme c'est l'usage chez nous, a porté ce projet de bout en bout. Je remercie tous les élèves qui se sont impliqués dans cette aventure, ont donnés de leur temps, de leur énergie et ont su tenir la barre pendant ces deux jours écrasés de chaleur. Même si nous n'avons pas encore de retour définitif notre participation à une troisième édition est déjà envisagée par l'organisateur. Mais surtout, cet évènement a donné le résultat que nous en attendions. Il a permis à certains d'entre vous de se lancer dans la reconstitution et de tâter de cet exercice particulier, et il nous a permis de nous faire connaître et de susciter de nouvelles adhésions.

C'est donc, à mes yeux, un succès.

Nous avons formé cette année un nouvel Educateur et un nouvel Animateur. S'ils réussissent leur examen, ce dont je ne doute pas un seul instant, le **REC Escrime** pourra s'enorgueillir de compter dans ses rangs un Animateur Fédéral, 3 Educateurs Fédéraux formés chez nous, mais aussi bientôt je l'espère deux autres Animateurs Fédéraux formés au **CSGR** et rejoignant nos rangs pour poursuivre leur cursus en tant qu'Educateurs. Ajoutez deux de nos Educateurs qui se préparent à suivre la formation de Moniteurs d'Escrime et cela fait du **REC Escrime** un club majeur pour la formation des cadres au sein du **Comité Régional d'Escrime de Bretagne**.

Enfin, le **REC Escrime** participe activement aux échanges ayant lieu entre la **Marie de Rennes** et les clubs d'escrime de Rennes pour la mise en place dans les années à venir d'une structure dédiée à l'escrime au sein de notre ville, faisant valoir notre histoire, notre pratique, nous plaçant dans la position d'un interlocuteur incontournable et incontesté sur Rennes.

Si nous sommes encore, toujours, ce grand club que nous revendiquons être c'est un peu grâce à nous, membres du Bureau et du CODIR que je remercie pour leur travail, leur implication, avoir su me supporter et cependant tenir le cap, c'est beaucoup grâce au dévouement de notre Maître d'Arme que je remercie une fois de plus pour tout ce qu'il fait pour nous, au-delà de ce que nous sommes en droit d'attendre de lui ; mais c'est surtout grâce à vous, tous. Vous qui êtes plus que des élèves, des amis, des frères et des soeurs d'armes, les membres d'une famille qui ne cesse de m'impressionner par son engagement et sa volonté farouche de ne jamais baisser les bras.

Arrivée de Christie Ballantayne 18h50 (+ 1 voix) et de Bérengère Nazé 18h45 (+1 voix) ; total 23 votants.

Alors, qu'est-ce qui caractérise un Club, une école ? Est-ce vraiment « *marcher dans la cours des grands* » ? A-t-on nécessairement besoin de se définir par rapport à autrui ? Au-delà des éléments techniques, au-delà de ses résultats, ce qui caractérise un club, une école, c'est avant tout son esprit, son style. C'est un ensemble indéfinissable, un parfum, une fierté, une main posée sur la hanche, une arrogance sans peur le regard portée au loin, c'est un rire face à l'adversité et un plaisir sans cesse renouvelé de prendre les armes et de continuer à pratiquer encore, encore et encore.

Ce qui caractérise une Ecole, c'est plus que la somme de ses élèves. **C'est son Panache.**

Escrimeurs, escrimeuses, je vous salue.

Honneur aux armes, respect au Maître !

Merci à tous.

Yves KERVAREC, Président du REC Escrime 2017-2018.



Ce rapport a été soumis au vote :

	Votes pour	Votes contre	Abstentions	Verdict
Bilan moral 2017-2018	23	0	0	Accepté

Conclusion : le bilan moral 2017-2018 de **Yves Kervarec** a été accepté à l'unanimité.

Bilan financier du Trésorier sur l'année 2017-2018:

Le bilan a été présenté par le Trésorier, Samuel Cartier :

CHARGES 2017-2018													
Achats													
Type	Depenses ttc (€)	Description	Budget voté en sept 2017 (€)	Ecart (€)	variation / budget(%)								
Matériel sportif	450,89 €	lames, épés, boucliers etc...	2 000,00 €	1 549,11 €	-77,46%								
Matériel de fonctionnement	0,00 €	exemple: T-shirts, houses/sacs de transports etc	400,00 €	400,00 €	100,00%								
Matériel de communication physique	0,00 €	photocopies, flyers, cartes de visite, affiches...	75,00 €	75,00 €	100,00%								
Petit matériel	0,00 €	Stylos, scotch, classeur, intercalaires, enveloppes...	25,00 €	25,00 €	100,00%								
Services extérieurs													
Type	Depenses ttc (€)	Description	Budget voté en sept 2017 (€)	Ecart (€)	variation / budget(%)								
Affiliation FFE	60,00 €	le montant de l'adhésion de l'asso à la FFE	100,00 €	40,00 €	-40,00%								
Affiliation CREB	99,00 €	Le montant de l'adhésion de l'asson au CREB	60,00 €	39,00 €	65,00%								
Cote part CD35	90,00 €	Cf facture du CD35 de mai (45x2) Facture du 10 mai 2018	0,00 €	90,00 €	100,00%								
Licences FFE (hors assurance)	2 400,00 €	cumul de ce que l'on a payé pour chaque licence (dont celle de David)	2 640,00 €	240,00 €	-9,09%								
Assurance FFE	92,00 €	2€ par licencié	0,00 €	92,00 €	100,00%								
Assurance MAIF (responsabilité civil /salle)	115,88 €	contrat assurance RC + salle Cotisation à 108,78 majorée à 115,88 suit	120,00 €	4,12 €	-3,43%								
Passeport compét	12,00 €	le montant du pass compet offert à Samuel Cartier + Guillaume Boitel	0,00 €	12,00 €	100,00%								
Honoraires et Remunerations													
Type	Depenses ttc (€)	Description	Budget voté en sept 2017 (€)	Ecart (€)	variation / budget(%)								
Salaire du Maître d'armes	4 807,84 €		5 335,00 €	527,16 €	-9,88%								
ursaaf	1 660,00 €		2 100,00 €	440,00 €	-20,95%								
Demonstrations et Stages													
Type	Depenses ttc (€)	Description	Budget voté en sept 2017 (€)	Ecart (€)	variation / budget(%)								
Stage d'hivers 2017	0,00 €	dépenses pour la réalisation du stage HORS nourriture ou matériel déjà listé dans la rubrique achat ou la rubrique autres charges de gestion	5,00 €	5,00 €	-100,00%								
Stage de printemps 2018	0,00 €	dépenses pour la réalisation du stage HORS nourriture ou matériel déjà listé dans la rubrique achat ou la rubrique autres charges de gestion	75,00 €	75,00 €	-100,00%								
Eclipse 2018	0,00 €	dépenses pour la réalisation de la prestation	30,00 €	30,00 €	-100,00%								
Fête des Remparts	370,00 €	dépenses pour la réalisation de la prestation	0,00 €	370,00 €	100,00%								
Stage de formation des cadres	120,00 €	formation Bartab et Jason Facture n° 180408 du 12 avril 2018	0,00 €	120,00 €	100,00%								
Autres charges de gestion													
Type	Depenses ttc (€)	Description	Budget voté en sept 2017 (€)	Ecart (€)	variation / budget(%)								
frais bancaire CMB	44,70 €		0,00 €	44,70 €	100,00%								
frais bancaire La Banque Postale	27,00 €		60,00 €	33,00 €	-55,00%								
frais postaux (timbres)	0,00 €		0,00 €	- €	0,00%								
Frais téléphoniques	0,00 €		0,00 €	- €	0,00%								
Hebergement site internet	111,13 €	pour trois ans!!!	30,00 €	81,13 €	270,43%								
Frais TVA 20%	28,77 €	exemple serviettes papier pour stage, nourriture/boissons taxé a 20%	10,00 €	18,77 €	187,70%								
Frais TVA autre que 20%	56,94 €	exemple nourriture taxée à moins de 20%	60,00 €	3,06 €	-5,10%								
Location normal COSEC	400,00 €		400,00 €	- €	0,00%								
Location stages COSEC	187,20 €	Hiver 2017 et printemps 2018 (187,2+218,4)	380,00 €	192,80 €	-50,74%								
Location CPB 2017-2018	600,00 €	CPB 2017-2018	600,00 €	- €	0,00%								
Depenses exceptionnelles	19,99 €	Extension Google Drive à 100Go	0,00 €	19,99 €	100,00%								
<table border="1"> <tr> <td>Montant à la date du 31/08/2018</td> <td>11 753,34 €</td> </tr> </table>			Montant à la date du 31/08/2018	11 753,34 €	<table border="1"> <tr> <td>Budget voté en sept 2017 (€)</td> <td>Ecart (€)</td> <td>variation (%)</td> </tr> <tr> <td>14 505,00 €</td> <td>- 2 751,66 €</td> <td>-23,41%</td> </tr> </table>			Budget voté en sept 2017 (€)	Ecart (€)	variation (%)	14 505,00 €	- 2 751,66 €	-23,41%
Montant à la date du 31/08/2018	11 753,34 €												
Budget voté en sept 2017 (€)	Ecart (€)	variation (%)											
14 505,00 €	- 2 751,66 €	-23,41%											
<table border="1"> <tr> <td>TOTAUX</td> <td>11 753,34 €</td> </tr> </table>			TOTAUX	11 753,34 €									
TOTAUX	11 753,34 €												
<table border="1"> <tr> <td>Total des dépenses 2016-2017</td> <td>10 694,14 €</td> </tr> </table>			Total des dépenses 2016-2017	10 694,14 €									
Total des dépenses 2016-2017	10 694,14 €												
<table border="1"> <tr> <td>VARIATION DES DEPENSES SUR 1 AN</td> <td>9,90%</td> </tr> </table>			VARIATION DES DEPENSES SUR 1 AN	9,90%									
VARIATION DES DEPENSES SUR 1 AN	9,90%												
			<table border="1"> <tr> <td>Ecart (€)</td> <td>variation (%)</td> </tr> <tr> <td>- 388,98 €</td> <td>-19,25%</td> </tr> </table>			Ecart (€)	variation (%)	- 388,98 €	-19,25%				
Ecart (€)	variation (%)												
- 388,98 €	-19,25%												
Solde sur le compte courant au 31 Aout 2018	2 020,70 €	Solde sur le compte courant au 1er Septembre 2017	2 409,68 €										
Solde sur le compte CCP au 31 Aout 2018	136,50 €	Solde sur le Livret A au 31 Aout 2018	1 086,35 €										
Date	libellé	Nom prénom	Avance	Remboursement	Cheque / Vir								
14/12/2017	Courses pour le stage	S Barnaut	85,71 €	85,71 €	virement								
29/12/2017	Extension Google Drive	S Cartier	19,99 €	19,99 €	virement								
26/01/2018	Achat matériel Olympic	D Hery	207,90 €	207,90 €	chèque								
28/03/2018	Renouvellement OVH	Y Kervarec	111,13 €	111,13 €	virement								
13/07/2018	Location Camion	Y Kervarec	370,00 €	370,00 €	virement								

PRODUITS

Subvention d'exploitation

Type	Recettes ttc (€)	Description	Budget voté en sept 2017 (€)	Ecart (€)	variation (%)
Sub ville de Rennes	413,00 €		600,00 €	-187,00 €	-0,45 €
Sub Département	0,00 €		600,00 €	-600,00 €	-1,00 €
Sub Région	0,00 €		600,00 €	-600,00 €	-1,00 €
Sub Ministère (ffe)	60,00 €	Prime de croissance	0,00 €	60,00 €	100,00%

Produits financier

Type	Recettes ttc (€)	Description	Budget voté en sept 2017 (€)	Ecart (€)	variation (%)
Intérêts livret A	75,00 €		- €	75,00 €	100%

Autres produits de gestion courante

Type	Recettes ttc (€)	Description	Budget voté en sept 2017 (€)	Ecart (€)	variation (%)
Cotisations	9 987,00 €		9 900,00 €	87,00 €	0,87%
Remboursement sécu suite AR de David Hery	340,43 €	Remb suite AR David	0,00 €	340,43 €	100,00%

Remboursement Benevoles

Type	Recettes ttc (€)	Description	Budget voté en sept 2017 (€)	Ecart (€)	variation (%)
Remboursement stage formation des cadres Bartab	60,00 €		0,00 €	60,00 €	100,00%
Remboursement stage formation des cadres Jason	60,00 €		0,00 €	60,00 €	100,00%

Demonstrations, Services et Stages

Type	Recettes ttc (€)	Description	Budget voté en sept 2017 (€)	Ecart (€)	variation (%)
Stage d'hiver 2017	510,00 €		1 075,00 €	- 565,00 €	-52,56%
Stage de Printemps 2018	0,00 €		1 075,00 €	- 1 075,00 €	-100,00%
Eclipse (défraiement)	0,00 €		300,00 €	- 300,00 €	-100,00%
Fete des remparts de dinan (défraiement)	300,00 €		0,00 €	300,00 €	100,00%
Vente T-Shirts, badges...	214,00 €		180,00 €	34,00 €	18,89%
Vente armes remboursement casse	30,00 €		180,00 €	- 150,00 €	-83,33%



	Montant des recettes à la date du 31/08/2018	Budget voté en sept 2017 (€)	Ecart (€)	variation (%)
TOTAUX	12 049,43 €	14 510,00 €	- 2 460,57 €	-20,42%
Total des recettes 2016-2017	11 400,00 €			
VARIATION DES RECETTES SUR 1 AN	5,70%			
		Balance votée en sept 2017 (€)	Ecart (€)	variation (%)
Balance de résultats d'exploitation pour 2017/2018 (recettes-dépenses)	296,09 €	5,00 €	291,09 €	98,31%

Comme le montre ce bilan, nous avons réussi à maîtriser les dépenses prévues. Même si un certain nombre de rentrées ne se sont pas faites, nous avons géré au jour le jour. L'annulation d'un stage et notre non-participation à Eclipse, du fait de la fermeture administrative du COSEC liée aux événements sur la Faculté de RENNES 2 ont impacté notre comptabilité et notre image.

Nonobstant, avec un **bénéfice de 269.09€** et une réserve d'argent de l'ordre de 3000€, nous pouvons continuer nos investissements nécessaires pour le renouvellement des armes, vestes et masques pour l'année à venir.

Ce Bilan a été soumis au vote :

	Votes pour	Votes contre	Abstentions	Verdict
Bilan financier 2017-2018	23	0	0	Accepté

Conclusion : le bilan financier 2017-2018 de **Samuel CARTIER** a été accepté à l'unanimité



Changement de banque pour l'année 2017-2018 (pas de vote):

Suite aux déboires et au peu de considération de la **Banque Postale**, après en avoir informé l'ensemble des adhérents, le bureau lors de sa séance du 5 septembre 2017 a décidé de changer de banque. Après avoir visité plusieurs organismes, le choix s'est porté sur le **Crédit mutuel de Bretagne**.

Un nouveau compte bancaire auprès de cet organisme a été ouvert. Nous avons toute fois de nombreux soucis pour clôturer celui de la **Banque Postale**, nous espérons enfin le faire prochainement.

Budget prévisionnel de l'année 2018-2019 :

Le budget a été présenté par le Trésorier, Samuel Cartier :

Arrivée de Rachel Besnard-Javaudin 19h30 (+ 1 voix); total 24 votants.

CHARGES 2018-2019 basé sur 47 adhérents			
Achats			
Type	Depenses ttc (€)	Description	% du budget(%)
Matériel sportif	2 300,00 €	lames, épés, boucliers etc...	14,18%
Matériel de fonctionnement	1 200,00 €	exemple: T-shirts, houses/sacs de transports etc	7,40%
Matériel de communication physique	50,00 €	photocopies, flyers, cartes de visite, affiches...	0,31%
Petit matériel	25,00 €	Stylos, scotch, classeur, intercalaires, enveloppes...	0,15%
Services extérieurs			
Type	Depenses ttc (€)	Description	% du budget(%)
Affiliation FFE	60,00 €	le montant de l'adhésion de l'asso à la FFE	0,37%
Affiliation CREB	99,00 €	Le montant de l'adhésion de l'ass au CREB	0,61%
Cote part CD35	90,00 €		0,55%
Licences FFE (hors assurance)	2 585,00 €	cumul de ce que l'on va payer pour chaque licence (dont celle de David)	21,99%
Assurance FFE	100,00 €	2€ par licencié	0,62%
Assurance MAIF (responsabilité civil /salle)	120,00 €	contrat assurance RC + salle Cotisation à 108,78 majorée à 115,88 suit	0,74%
Passport compét	12,00 €	le montant du pass compét offert à Samuel Cartier + Guillaume Boitel	0,07%
Honoraires et Remunerations			
Type	Depenses ttc (€)	Description	% du budget(%)
Salaire du Maitre d'armes	6 240,00 €		38,47%
ursaaf	1 800,00 €		11,10%
Demonstrations et Stages			
Type	Depenses ttc (€)	Description	% du budget(%)
Stage d'hivers 2018	10,00 €	dépenses pour la réalisation du stage HORS nourriture ou matériel déjà listé dans la rubrique achat ou la rubrique autres charges de gestion	0,06%
Stage de printemps 2019	10,00 €	dépenses pour la réalisation du stage HORS nourriture ou matériel déjà listé dans la rubrique achat ou la rubrique autres charges de gestion	0,06%
Eclipse 2019	50,00 €	dépenses pour la réalisation de la prestation	0,31%
Tabor	50,00 €	dépenses pour la réalisation de la prestation	0,31%
Stage de formation des cadres	120,00 €	formation Julien et Florian	0,74%
Autres charges de gestion			
Type	Depenses ttc (€)	Description	% du budget(%)
frais bancaire CMB	45,00 €		0,28%
frais bancaire La Banque Postale	19,00 €	Jusqu'à la cloture (enfin???)	0,12%
frais postaux (timbres)	25,00 €	pour les recommander A/R	0,15%
Frais téléphoniques	0,00 €		0,00%
Hebergement site internet	0,00 €	Mais déjà payé en 2017/2018 pour 3 ans	0,00%
Frais TVA 20%	50,00 €	exemple serviettes papier pour stage, nourriture/boissons taxé a 20%	0,31%
Frais TVA autre que 20%	180,00 €	exemple nourriture taxée à moins de 20%	1,11%
Location normal COSEC a l annee	400,00 €	facture à terme échu	2,47%
Location stages COSEC	360,00 €	Hiver 2018 et printemps 2019	2,22%
Location CPB 2018-2019	200,00 €	facture faite et payé par le prez au 1er septembre 2018	1,23%
Extension Google Drive à 100Go	20,00 €	Extension Google Drive à 100Go	0,12%
dépense exceptionnelles	0,00 €		0%
TOTAUX	16 220,00 €		
Total des dépenses 2016-2017	11 753,34 €		
VARIATION DES DEPENSES SUR 1 AN	38,00%		
RESERVE D'ARGENT SUR CMB	2 020,70 €		



PRODUITS 2018-2019 basé sur 47 adhérents

Subvention d'exploitation

Type	Recettes ttc (€)	Description	% du budget
Sub ville de Rennes	280,00 €		1,72%
Sub Département	50,00 €		0,31%
Sub Région	50,00 €		0,31%
Sub Ministère (ffe)	60,00 €	prime de croissance	0,37%

Produits financier

Type	Recettes ttc (€)	Description	% du budget(%)
bascule livret A sur CMB	1 086,35 €	A compléter	6,67%
bascule CCP sur CMB	136,50 €	A compléter	0,84%

Autres produits de gestion courante

Type	Recettes ttc (€)	Description	% du budget(%)
Cotisations	10 820,00 €		66,47%

Remboursement Benevoles

Type	Recettes ttc (€)	Description	% du budget(%)
Remboursement stage formation des cadres Julien	60,00 €		0,37%
Remboursement stage formation des cadres Florian	60,00 €		0,37%

Demonstrations, Services et Stages

Type	Recettes ttc (€)	Description	% du budget(%)
Stage d'hiver 2018	1 000,00 €	basé sur 25-30participants	6,14%
Stage de Printemps 2019	1 000,00 €	basé sur 25-30participants	6,14%
Eclipse (défraiement)	300,00 €		1,84%
tabor (défraiement)	0,00 €		0,00%
Vente T-Shirts, badges....	1 080,00 €	tshirt inscription+25 de plus	6,63%
Vente armes remboursement casse	295,00 €		1,81%

Montant des recettes à
la date du 31/08/2018

TOTAUX **16 277,85 €**

Total des recettes 2017-2018 **12 049,43 €**

VARIATION DES RECETTES SUR 1 AN **35,09%**

**Balance de résultats d'exploitation pour
2018/2019 (recettes-dépenses)** **57,85 €**



Ce budget est équilibré et prévoit les demandes de subventions à divers organismes. Malgré tout, les diverses dépenses prévues conditionnées par l'accord de ses subventions ne sont pas critique, voire même peuvent être reportées ou annulées dans le cas où nous ne les obtiendrions pas.

Un gros effort sera fait dans le renouvellement du matériel.

Ce Budget a été soumis au vote :

	Votes pour	Votes contre	Abstentions	Verdict
budget prévisionnel 2018-2019	24	0	0	Accepté

Conclusion : le budget prévisionnel 2018-2019 a été accepté.

A handwritten signature in black ink, appearing to be "H. Boudouane", written over a horizontal line.

Renouvellement du statut de membre d'honneur de Maître David HERY :

Ce renouvellement a été soumis au vote :

	Votes pour	Votes contre	Abstentions	Constat
Statut de membre d'honneur du Maître d'armes David HERY	24	0	0	Accepté

Bilan : Maître David HERY a été accepté à l'unanimité en tant que membre d'honneur de l'association.

Renouvellement du statut de membre d'honneur de Valérie CHENEDE:

Cette proposition a été soumise au vote :

	Votes pour	Votes contre	Abstentions	Constat
Statut de membre d'honneur de Valérie CHENEDE	24	0	0	Accepté

Bilan : Valérie CHENEDE a été acceptée à l'unanimité en tant que membre d'honneur de l'association pour services rendus. Nonobstant, Valérie ne sera pas pratiquante sportive, ce statut est surtout un remerciement pour son implication dans la vie du club.

Election du nouveau Bureau pour l'année 2018-2019 :





Après avoir rappeler les droits et devoirs ainsi que le détail de chaque poste, après avoir rappeler les articles des statuts concernant les 4 postes des membres du bureau, il a été procédé au renouvellement des membres de celui-ci :

- **Olivia MORAN-JURADO** ne souhaitant pas se représenter au poste de secrétaire, un appel à candidature a été fait.
 - Se sont présentés:
 - **Rachel BESNARD-JAVAUDIN élue avec 14 voix et 5 abstentions.**
 - Marion LEPELLERIN battue avec 5 voix pour.

- **Samuel CARTIER** souhaite se représenter au poste de trésorier, et remet donc son poste en jeu. Un appel à candidature a été fait, aucune personne ne s'est présentée en opposant. Se sont présentés:
 - **Samuel CARTIER élu avec 24 voix (unanimité).**

- Au poste de vice-président **Stéphane BARNAULT** souhaite se représenter et remet donc son poste en jeu. Un appel à candidature a été fait, aucune personne ne s'est présentée en opposant.
 - **Stéphane BARNAULT élu avec 24 voix (unanimité).**
- Au poste de président **Yves KERVAREC** souhaite se représenter et remet donc son poste en jeu. Un appel à candidature a été fait, aucune personne ne s'est présentée en opposant.
 - **Yves KERVAREC élu avec 24 voix (unanimité).**

Conclusion : Le nouveau Bureau pour l'année 2018-2019, en accord avec les statuts, est donc constitué de:

Titres / Noms / Emargements	Votes pour	Votes contre	Abstentions	Constat
Président : Yves KERVAREC 	24	0	0	Accepté
Vice-président : Stéphane BARNAULT 	24	0	0	Accepté
Trésorier : Samuel CARTIER 	24	0	0	Accepté
Secrétaire : Rachel BESNARD-JAUDIN 	14	5	5	Acceptée

Pour rappel extraits des statuts:

Article 13-02 – Le rôle du Président :

Le **président** est un membre actif (adhérent) qui a pour rôle la gestion au jour le jour de l'association.

Le **président** cumule les qualités de président de l'association et président du Comité Directeur. Il est élu pour une durée d'un an (12 mois) et peut prétendre à 3 mandats consécutifs.

D'une façon générale, le **président** est habilité à représenter l'association dans tous les actes de la vie civile. En cette qualité de mandataire, le **président** peut donc signer les contrats au nom de l'association. Pour les actes les plus importants, il doit être préalablement habilité à agir soit par le Bureau, soit par l'assemblée générale.

Le **président** peut déléguer certaines de ses attributions, en particulier envers le vice président.

Il a notamment qualité pour ester en justice au nom de l'association, tant en demande qu'en défense. En cas d'absence ou de maladie, il est remplacé par le **vice président** ou tout autre membre du bureau spécialement délégué par le dit Bureau ou l'assemblée des membres.

Le **président** ordonnance les dépenses. Il est autorisé à ouvrir et à faire fonctionner les comptes de l'association en partenariat avec le **trésorier**.

C'est à lui, également, qu'il appartient de veiller au respect des prescriptions légales (règles de sécurité, par exemple). Ainsi, il est considéré, en tant que mandataire là aussi, comme l'employeur des salariés de l'association vis-à-vis des organismes de sécurité sociale.

Le **président** a la charge conjointe avec le **secrétaire** de convoquer les assemblées générales et/ou exceptionnelles.

Le **président** est élu à main levée, par l'assemblée générale ordinaire (ou par une assemblée générale extraordinaire) à la majorité relative. Pour pouvoir se présenter en tant que **président** il faut pouvoir justifier au moment de l'élection:

- De son statut de membre actif (donc d'un dossier complet et enregistré comme tel)
- De sa volonté de mener de façon désintéressée la vie de l'association en respectant les valeurs historiques de celle-ci et de l'enseignement de l'escrime.
- D'une année minimum d'ancienneté au sein de l'association.
- D'être majeur à la date de l'élection.
- Dans le cas où le **président** de l'année N-1 se représente, son rapport moral doit avoir été adopté par l'assemblée générale (voir ci-après).

Le **président** rend compte en assemblée générale de sa gestion morale. En particulier à chaque assemblée générale ordinaire, il se doit de présenter un rapport moral de l'année écoulée (N-1). Celui-ci est soumis au vote pour approbation des membres de l'assemblée. Dans le cas où ce rapport moral serait rejeté par l'assemblée, le **président** est de facto destitué et ne peut se représenter à un poste du Bureau pendant 2 années consécutives (les années N et N+1 soit 24 mois). Si d'aventure, le rejet est motivé pour faute grave, définie et explicité lors de cette assemblée, l'association se réserve le droit de radier ce membre avec effet immédiat sans possibilité de ré adhésion pendant une période de 2 ans. Si les causes sont telles que la survie de l'association, y compris au niveau pécunieux est mis en balance, l'association se réserve le droit de poursuites judiciaires en adéquation avec les charges retenues envers la personne physique incriminée.

ARTICLE 13-03 – Le rôle du Trésorier

Le **trésorier** est chargé de tout ce qui concerne la gestion du patrimoine de l'association. Il effectue tous paiements et perçoit toutes recettes sous la surveillance du **président**, du Bureau et de l'assemblée des membres.

Il tient une comptabilité régulière, au jour le jour, de toutes les opérations et rend compte à l'assemblée annuelle, qui statue sur la gestion.

Toutefois, les dépenses supérieures à 1000 euros doivent être ordonnancées par le **président** ou, à défaut, en cas d'empêchement, par le Bureau. Il rend compte de son mandat aux assemblées générales. Cette somme peut être changée par simple décision de l'assemblée générale.

Il est en charge du dialogue entre les divers services de l'Etat, en particulier des organismes sociaux, et les salariés de l'association. Le **trésorier** est en charge de la rédaction, la transmission et du suivi des feuilles de paies et des divers documents relatifs aux salariés.

Le **trésorier** est élu à main levée, par l'assemblée générale ordinaire (ou par une assemblée générale extraordinaire) à la majorité relative pour une durée de 12 mois. Pour pouvoir se présenter en tant que **trésorier** il faut pouvoir justifier au moment de l'élection:

- De son statut de membre actif (donc d'un dossier complet et enregistré comme tel)
- De sa volonté de mener de façon désintéressée les comptes de l'association.
- D'être majeur à la date de l'élection.
- Dans le cas où le **trésorier** de l'année N-1 se représente, son rapport financier doit avoir été adopté par l'assemblée générale (voir ci-après).

Le **trésorier** rend compte en assemblée générale de sa gestion financière annuelle. En particulier à chaque assemblée générale ordinaire, il se doit de présenter le rapport financier de l'année écoulée (N-1). Celui-ci est soumis au vote pour approbation des membres de l'assemblée. Dans le cas où ce rapport financier serait rejeté par l'assemblée, le **trésorier** est de facto destitué et ne peut se représenter à un poste du Bureau pendant 2 années consécutives (les années N et N+1, soit 24 mois). Si d'aventure, le rejet est motivé pour faute grave, définie et explicité lors de cette assemblée, l'association se réserve le droit de radier ce membre avec effet immédiat sans possibilité de ré adhésion pendant une période de 2 ans. Si les causes sont telles que la survie de l'association, y compris au niveau pécunieux est mis en balance, l'association se réserve le droit de poursuites judiciaires en adéquation avec les charges retenues envers la personne physique incriminée.

ARTICLE 13-04 – Le rôle du Secrétaire

Le **secrétaire** est chargé de tout ce qui concerne la correspondance et les archives.

Il rédige les procès-verbaux des délibérations du Bureau, du CODIR et des assemblées des membres. Il ou elle en assure la transcription sur les registres.

Il tient le registre spécial, prévu par la loi, et assure l'exécution des formalités prescrites.

De manière générale, le **secrétaire** assure le dialogue entre tous les membres de l'association et est en charge de la communication aussi bien en interne qu'en externe.

Le **secrétaire** est élu à main levée, par l'assemblée générale ordinaire (ou par une assemblée générale extraordinaire) à la majorité relative pour une durée de 12 mois. Pour pouvoir se présenter en tant que **secrétaire** il faut pouvoir justifier au moment de l'élection:

- De son statut de membre actif (donc d'un dossier complet et enregistré comme tel)
- De sa volonté de mener de façon désintéressée son rôle au sein de l'association.

ARTICLE 13-05 – Le rôle du Vice-président

Le **vice-président** est un membre actif (adhérent) qui a pour rôle d'aider la gestion au jour le jour de l'association.

D'une façon générale, le **président** est habilité à mandater le **vice président** pour représenter l'association dans tous les actes de la vie civile. Mais, en cette qualité de mandataire, le **vice-président** ne peut pas signer les contrats au nom de l'association sans délégation du **président** approuvé par le bureau.

Le **Vice président** est le support du **président** et par extension des membres du bureau. Il agit en tant que suppléant le cas échéant, premièrement du **président** mais aussi de chacun des membres du Bureau.

Le **vice-président** est élu à main levée, par l'assemblée générale ordinaire (ou par une assemblée générale extraordinaire) à la majorité relative pour une durée de 12 mois. Pour pouvoir se présenter en tant que **vice-président**, il faut pouvoir justifier au moment de l'élection:

- De son statut de membre actif (donc d'un dossier complet et enregistré comme tel)
- De sa volonté de mener de façon désintéressée son rôle au sein de l'association.

Election du nouveau CODIR pour l'année 2018-2019 :

Après avoir rappeler les droits et devoirs ainsi que le détail de chaque poste, après avoir rappeler les articles des statuts concernant les 3 postes des membres du CODIR qui viennent en complément des 4 membres du Bureau, il a été procédé au renouvellement des membres du dit CODIR :


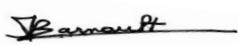




Le CODIR (comité de direction) est composé de 2 membres des élèves et d'un représentant de l'équipe pédagogique. Par tradition ce rôle est dévoué au Maître d'Armes : David HERY qui a accepté le poste.

Il y a eut un grand engouement pour pourvoir à ces postes. Afin de respecter l'éthique et la volonté première du REC Escrime à essayer dans la mesure du possible de respecter l'égalité homme-femme aux postes du CODIR, le mode de scrutin fut changé après accord des membres présents à l'Assemblée Générale. Ce fut un vote à butin secret, chaque membre votant 2 fois pour 2 représentants distincts. Les 2 personnes ayant le plus de voix furent désignées délégués des élèves pour l'année 2018-2019

Se sont présentés aux postes de délégués des élèves :

- **Sélène TONON** (déléguée sortante) : **Elue avec 18 voix.**
- **Stéphane CHENEDE** : Batu avec 6 voix.
- **Marion LEPELLERIN** : **Elue avec 12 voix.**
- **Jason BORDAIS** : Batu avec 7 voix.
- 5 abstentions sont à noter (une personne c'est abstenue pour un poste, 2 personnes se sont abstenues pour les 2 postes)

Conclusion : Le nouveau CODIR pour l'année 2018-2019, en accord avec les statuts, est donc constitué de:

Titres / Noms / Emargements	Votes pour	Constat
Président : Yves KERVAREC 	24	Accepté
Vice-président : Stéphane BARNAULT 	24	Accepté
Trésorier : Samuel CARTIER 	24	Accepté
Secrétaire : Rachel Besnard-Javaudin 	14	Acceptée
Maître d'Armes: David HERY	24	Accepté
Délégué des élèves n°1 : Sélène TONON 	18	Acceptée
Délégué des élèves n°2 : Marion LEPELLERIN 	12	Accepté

Questions diverses :

-Participation aux journées du Thabor ? C'est un projet à mener par le nouveau CODIR, nous y avons participé il y a deux ans (2016). Nous souhaiterions recommencer.

-Nouveaux t-shirts : à ce jour, le renouvellement des t-shirts est fait. Certains adhérents souhaiteraient aussi avoir un Sweat à capuche, des T-shirts manches longues ainsi qu'un pantalon de jogging aux armes du REC Escrime. Le chiffrage et la faisabilité est en cours. Seulement, au vu des coûts en petite série nous ne pouvons, à l'heure actuelle, proposer un tarif. Un sondage pour connaître le nombre de personnes intéressées aura lieu rapidement.

- Equipe de recherche et d'organisation de prestations : Fête de la pomme, mariage, Eclipse, ...
Ce rôle est dédié au CODIR, mais rien n'empêche de recevoir de l'aide de bénévoles motivés

-Booster l'escrime olympique : compétitions, ...

Plus il y aura d'adhérent à vouloir se lancer en compétition, plus le REC Escrime grandira en terme de visibilité sur la région.

-Dernière année pour Yves à la direction du club.

En rappelant les statuts, il s'agit de la troisième année consécutive pour **Yves KERVAREC**, l'année 2019-2020, il ne pourra se représenter.

-Lettre d'information ? Ce projet fut maintenu pour l'année 2017/2018 mais seulement 2 exemplaires furent édités. **Rachel Besnard-Javaudin**, de par son poste de secrétaire, va s'assurer de la pérennité de ce projet.

-Renouvellement des lames et épées électriques ?







Le trésorier et le Maître d'Armes ont déjà fait faire des devis et nous nous dirigeons vers l'achat de 12 épées complètes et 8 lames de rechanges chez LEON PAUL. Des lames souples qui sont d'un très bon rapport qualité/prix, mais qu'il faudra sans doute renouveler d'ici 5 à 6 ans.

-Lors d'un achat pour le club, les adhérents peuvent-ils participer pour eux même et donc pouvons-nous faire des achats groupés ?

Tout à fait. Chaque adhérent qui s'équipe lui-même permet au club de prêter du matériel à des néophytes.

Conclusion :

L'Assemblée Générale ordinaire du Rec Escrime s'est extrêmement bien déroulée. **La séance est levée à 20h45.** Les adhérents ont été tous attentifs et patients. Cette Assemblée a permis, entre autre, d'élire le nouveau Bureau et le Comité Directeur de l'année 2018-2019. Un grand merci à tous les participants !

Titres / Noms / Emargements	Votes pour	Constat
Président : Yves KERVAREC 	24	Accepté
Vice-président : Stéphane BARNAULT 	24	Accepté
Trésorier : Samuel CARTIER 	24	Accepté
Secrétaire : Rachel Besnard-Javaudin 	14	Acceptée
Maitre d'Armes: David HERY	24	Accepté
Délégué des élèves n°1 : Sélène TONON 	18	Acceptée
Délégué des élèves n°2 : Marion LEPELLERIN 	12	Accepté

Fait le 29 septembre 2018 par Stéphane BARNAULT (Vice-Président), pour le nouveau président Yves Kervarec.

La Secrétaire :  Pour le président 2018-2019 :
Le Vice Président :  Yves Kervarec 